



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 / 01 / 2020

L'an deux mille vingt, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GAGNIER Séverine, M. SAUVEZIE Dominique, Mme GUINET Danielle. M. AUDARD Stéphane, Mme POUMIROU Katia

Étai(ent) absent(s) avec procuration(s) :

Étai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme FER Dorothee, Mme FOURTON Rénata, M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. AUDARD Stéphane

<u>Date de convocation</u> 09/01/2020
--

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2019.

Délibérations

- 2020 – 01 – 15 / 01 – Adhésion convention PAYFIP

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2019.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- Délibération N°2020 - 01 – 15 / 01 – Adhésion convention PAYFIP.

La loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 prévoit que les collectivités locales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur à 50 000 € en 2017, doivent obligatoirement proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne au plus tard le 1er juillet 2020.

Cette obligation implique, pour les titres émis par la collectivité, de proposer une possibilité de paiement sur Internet aux usagers.

Pour répondre à l'obligation de paiement en ligne, la direction générale des Finances publiques a développé la solution PAYFiP, qui permet à l'utilisateur de régler ses factures à tout moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe quel endroit (France ou étranger), sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est concernée par l'obligation d'adhérer à la convention PAYFIP pour les titres de recettes de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention PAYFIP avec la DGFIP.

➤ **Questions diverses / Informations**

Madame le Maire procède à la lecture de la lettre transmise par l'association des Maires 17 relative à la régulation des rongeurs aquatiques nuisibles, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17), est missionnée par arrêté préfectoral pour l'organisation de la lutte par piégeage et par tir au fusil, dans ce cadre et pour une meilleure coordination sur cette problématique, il serait opportun que soit nommé un élu ou administré, pouvant être un référent relais terrain entre la commune et la FDGDON 17.

L'ensemble des conseillers présents, procède au choix des revêtements de sols pour l'ancien bâtiment de la gare. Choix retenus Etage : lames Liberty Original 70 ref : 5379 -50 chêne tradition 18x120cm

Rdc : Grès porcelanico técnico uni/fino 197x197mm : UNI ESTANHO

Faïence : revestimento unicolor brillante : UNI Agua

Il est demandé également des carreaux de différente couleur rose, violet,.... A disséminer sur la surface.

Madame le Maire informe que la déclaration préalable des travaux d'installation de l'antenne relais 4G est validée. Les travaux débuteront 1ere semaine de mars.

Madame le Maire informe que les travaux de la route de St Yzan commenceront début février, une réunion préparatoire aura lieu vendredi 17 janvier.

Elle fait part des prochains travaux d'assainissement collectif de la route de Montendre et de la rue de l'église. Ces travaux sont entièrement pris en charge par EAU17 (ex syndicat des eaux).

Elle annonce que l'ensemble des travaux au stade, plomberie et électriques sont terminés, de même que les travaux scéniques de la salle des fêtes et que concernant les travaux des bâtiments communaux situés dans l'impasse route de St Yzan, elle est dans l'attente des devis des entreprises.

Concernant les travaux de réparation de la toiture de l'école maternelle, l'entreprise mandatée interviendra à partir du 16 janvier.

Les travaux de réfection et d'entretien du logement situé rue du 19 mars débuteront la semaine prochaine.

Elle rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le mardi 21 janvier à 18h30, à la Mairie.

Monsieur AUDARD signale que les délais de délivrance des cartes d'identité sont exagérément longs.

Madame POUMIROU s'interroge sur le fait que l'on ne puisse pas louer une salle communale, seulement une journée dans un week-end

Madame le Maire répond que la location journalière dans un week-end est possible, et que dans ce cas de figure, un état des lieux obligatoire sera fait entre les deux utilisateurs.

Monsieur MARCHAIS annonce que le lamier, matériel loué au SICN, sera utilisé la première quinzaine du mois de février.

Madame LABOUBEE annonce être dans l'attente du devis pour la future intervention des « brigades fleuries », de la Communauté des Communes.

Madame GUINET fait le compte rendu de l'Assemblée Générale, du club du 3^{ème} âge à laquelle elle a participé, elle précise que le bureau dans son ensemble a été reconduit.

Elle tient à féliciter les enfants qui ont participé aux différentes cérémonies, pour leur excellente tenue lors de ces événements.

La séance est levée à 22h00.

Prochain Conseil Municipal le 24 février 2020